

## Communiqué de presse

Créteil, le 8 octobre 2019

### *L'UPEC et l'Anses signent une convention de partenariat*

*Le jeudi 3 octobre 2019, Jean-Luc Dubois-Randé, Président de l'UPEC et Roger Genet, Directeur Général de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ont signé une convention de partenariat pour renforcer leurs collaborations scientifiques et de recherche autour du thème de la santé humaine, animale, environnementale et sociale.*



Afin de donner un cadre au développement de leurs travaux scientifiques, l'UPEC et l'Anses ont décidé de formaliser et renforcer leur collaboration sur leurs champs d'expertises commun : **les maladies et agressions environnementales générales ou professionnelles, la santé animale et la santé-alimentation.**

Dans le champ de la recherche et de la valorisation, l'UPEC et l'Anses développeront ou consolideront différentes coopérations telles que :

#### Contact presse

Bénédicte RAY - LE CORRE  
Direction de la communication - Relations Presse  
[benedicte.ray@u-pec.fr](mailto:benedicte.ray@u-pec.fr)  
01.45.17.44.95 - 06.13.02.55.98  
[www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr)

- L'accueil réciproque de chercheurs dans les laboratoires et l'accès partagés à des plateformes technologiques,
- Le développement de collaborations scientifiques (notamment des activités partagées entre le laboratoire de santé animale de l'Anses et des laboratoires de l'UPEC),
- La réponse commune à des appels à projets nationaux et internationaux,
- Le développement de partenariats internationaux communs

Le champ d'expertise de l'UPEC et de l'Anses permet de proposer des offres de formation qualifiantes ou diplômantes, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie (FTLV) et de la formation en alternance.

L'Anses pourra contribuer à la formation des futurs professionnels dans le champ d'expertise de l'épidémiologie, de la résistance aux anti-microbiens, l'analyse et l'identification des contaminants physicochimiques et des toxines, notamment dans le cadre de la nouvelle licence en Sciences pour la Santé, des masters Santé et Biologie-Santé et de l'UPEC dont le parcours Toxicologie Environnement Santé.

L'Anses pourra également accueillir des stagiaires dans ses laboratoires de recherche, à tous niveaux de formation.

Des projets de formation portés par l'UPEC s'ouvriront aux compétences spécifiques de l'Anses pour monter des formations courtes de type « Summer School » sur des domaines de haute valeur ajoutée cognitive ou technologique et valorisées par des Diplômes d'Université (DU).

Les équipes de l'UPEC et de l'Anses pourront structurer leurs thèmes de recherche et une offre de formation dans le cadre **d'une coopération autour du DIM One Health** (réseau de recherche « santé environnementale, santé humaine et santé animale » financé par la Région Ile-de-France) qui considère la santé humaine, animale, environnementale et sociale comme un continuum.

### À propos de l'UPEC

Avec 7 facultés, 4 instituts, 3 écoles, 1 observatoire et 32 laboratoires de recherche, l'Université Paris-Est Créteil est présente dans tous les domaines de la connaissance depuis 1970, et forme chaque année plus de 36 000 étudiants et actifs de tous les âges. Acteur majeur de la diffusion de la culture académique, scientifique et technologique, l'établissement dispense plus de 600 parcours de formations dans toutes les disciplines, du DUT au doctorat. L'UPEC offre ainsi un accompagnement personnalisé de toutes les réussites, grâce à des parcours de formation initiale, des validations d'acquis et la formation continue, ou encore par le biais de l'apprentissage et des actions en faveur de l'entrepreneuriat.

### À propos de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

L'Anses est un établissement public administratif de l'État, placé sous tutelle des ministères en charge de l'agriculture, de la santé, de la consommation, de la santé et du travail.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et collective.



Elle contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire humaine dans les domaines de de l'alimentation, l'environnement et du travail.

Elle contribue également à assurer : la protection de la santé et du bien-être des animaux ; la protection de la santé des végétaux ; l'évaluation des propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des aliments.

